

Présentation des textes proposés à la publication dans les collections du CEL

I – CADRAGE

Marges :	haut 3 cm	intérieur 3 cm
	bas 4 cm	extérieur 3 cm
	reliure 0 cm	
	en tête 1, 27 cm	pied de page 3 cm

II - POLICES, CARACTÈRES, CORPS

Le fichier de l'article (format Word) sera accompagné d'un résumé de 900 signes maximum, en français.

Le texte sera écrit en police **Times New Roman, corps 12**. Les citations longues seront écrites dans le même caractère, corps 11. Les notes infra-paginales seront écrites dans le même caractère, corps 10.

Le titre général sera écrit en **caractères romains gras et en minuscules corps 14**. Si le titre comporte plusieurs lignes, la présentation se fera en pyramide inversée.

Les titres paragraphiques de premier rang seront écrits **EN CARACTERES ROMAINS ET EN MAJUSCULES CORPS 12**

Les titres paragraphiques de second rang seront écrits en *caractères italiques et en minuscules, corps 12*.

Autant que possible, les titres paragraphiques ne seront pas numérotés.

Seront portés en *italiques* : les titres d'ouvrages et de revues, les locutions latines (parfois abrégées) cf., ca, ead., et al., ibid., id., in, infra, loc. cit., op. cit., supra, les mots étrangers, les mots sur lesquels on voudra insister.

Les **CAPITALES** devront toutes être accentuées comme les minuscules. Les petites capitales seront utilisées pour les numéros de siècles, en chiffres romains

(ex. : xive siècle). L'exposant, dans le corps du texte, sera utilisé pour les appels de note et les ordinaux (1^{re}, I^{er}, 3^e, xie...).

Éviter d'utiliser les caractères gras ou soulignés dans le texte ; remplacer par des italiques ou des petites capitales.

III - CITATIONS

Les citations courtes seront intégrées au texte courant, écrites en caractères romains et placées entre guillemets français (ou « chevrons », avec un espace à l'intérieur).

Les citations longues (2 lignes et plus) seront présentées en corps 11 avec un retrait de 0,5 centimètre à gauche et à droite, séparées du texte par un espace avant et un espace après, et sans guillemets. Dans les citations longues, l'interligne est simple.

Lorsque la langue de la citation courte ou longue diffère de celle du texte courant, la citation devra être portée en caractères italiques, sauf les citations latines, toujours en caractères romains.

On signalera les coupures ainsi que les phrases tronquées au début ou à la fin par des points de suspension encadrés par des crochets en romain [...].

Les références aux manuscrits seront placées entre parenthèses à la fin de la citation et présentées comme suit :

(fol. 5r^oa), (fol. 10v^ob-11r^oa) ou (fol. 5r^oa 3-9), (fol. 10v^ob 35-39 - 11r^oa 1-3).

Le prénom d'un auteur cité dans le texte courant est développé ou supprimé (Menéndez Pidal, Ramón Menéndez Pidal ; éviter : R. Menéndez Pidal).

IV - NOTES

Les notes se situeront en bas de page, seront numérotées en continu et se composeront chacune d'un seul paragraphe.

L'appel de note sera placé avant la ponctuation basse, après la ponctuation haute, après les guillemets fermant une citation ponctuée. Ne pas introduire d'espace entre l'appel de note et le signe qui le précède.

Un espace devra séparer le symbole de page, toujours simple (p.), du ou des numéro(s) de page (p. 234-248).

Le numéro de tome ou de volume est indiqué en chiffres arabes (3, p. 14)

V - RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES PORTÉES EN NOTES

Sources citées pour la première fois :

- Ouvrages (sources médiévales, monographies, etc.).

Les titres d'ouvrages et de revues (en italiques), ainsi que les noms d'institutions, prendront une capitale au premier mot (au deuxième mot, si le premier est un article) et aux noms propres seulement, quelle que soit la langue.

Dans les références comportant plusieurs auteurs, on séparera leurs noms par une virgule, remplacée par « et » avant le dernier nom.

Les ouvrages seront présentés de manière complète dans l'ordre suivant :

Prénom(s) développé(s) de l'auteur en minuscules suivi du NOM de l'auteur en capitales accentuées (indications complémentaires, par exemple : éd., trad., éd. et trad., dir., coord.), Titre de l'ouvrage en italiques (date de la première édition), commentaires sur l'édition : numéro de l'édition, édition revue, augmentée, traducteur, préface, rapports, etc., Lieu de publication : Éditeur (Collection), date de publication, numéro de tome, volume, chapitre, partie et/ou de page(s) et de note faisant l'objet de la référence (2, chap. 2, p. 3, n. 5 ; p. 163-169). Introduire un espace après le point du signe abrégé. Celui-ci ne doit jamais être doublé (pas de pp., vv., etc.).

Exemples :

Luís Filipe LINDLEY CINTRA (éd.), *Crónica geral de Espanha de 1344*, 3 t., Lisbonne : Academia portuguesa da história, 1951-1961, 1, p. 95.

Luis GARCÍA DE VALDEAVELLANO, *Curso de historia de las instituciones españolas* (1re éd. 1952), 4e éd. corrigée et augmentée, Madrid : Revista de Occidente, 1975, p. 20-25.

- Articles tirés d'un ouvrage collectif ou des actes d'un colloque.

Prénom(s) de l'auteur NOM de l'auteur, « Titre de la contribution », in : Enchaîner en reprenant le schéma précédent, avec numéros de pages où se trouve la contribution, numéro(s) de page(s) à laquelle (ou auxquelles) on désire renvoyer plus précisément.

Exemple :

Pascual MARTÍNEZ SOPENA, « Réorganisation de l'espace et conflits de pouvoir : les pueblas reales au nord du Duero », in : Adeline RUCQUOI (dir.),

Genèse médiévale de l'Espagne moderne. Du refus à la révolte : les résistances, Nice : Les Belles Lettres, 1991, p. 7-20, p. 14.

- Articles de revue

Prénom(s) de l'auteur NOM de l'auteur, « Titre de l'article », Titre du périodique, numéro du tome suivi éventuellement du numéro de fascicule en chiffres arabes placés entre parenthèses, année en chiffres arabes, numéros de pages (voir ci-dessus).

Exemple :

Louis CHALON, « Comment travaillaient les compilateurs de la Primera crónica general de España », *Le Moyen Âge*, 82 (2), 1976, p. 289-300, p. 298.

Sources déjà citées

Si l'on renvoie, par rapport à la dernière référence citée :

- au même passage, on emploiera l'abréviation *loc. cit.* (de loco citato) ;
- au même auteur et au même ouvrage ou article, on utilisera l'abréviation *ibid.* (*ibidem*), suivi des numéros de pages ;
- au même auteur mais à un titre différent, on remplacera son nom par l'abréviation *id.* (*idem*). Ex. : *Id.*, *L'histoire et l'épopée castillane du Moyen Âge. Le cycle du Cid, le cycle des comtes de Castille*, Paris : Honoré Champion, 1976.

Si l'on renvoie à un auteur cité plus haut :

- dans le cas où n'est cité qu'un seul titre de cet auteur, on indiquera : initiale(s) du (ou des) prénom(s) et NOM de l'auteur, *op. cit.* (de opere citato) pour un ouvrage, *art. cit.* pour un article, *éd. cit.* pour une édition. Ex : L. CHALON, *art. cit.*, p. 299-300 ;
- dans le cas où sont cités plusieurs de ses travaux, on précisera : initiale(s) du (ou des) prénom(s) et NOM de l'auteur, Titre de l'ouvrage ou de l'article abrégé suivi de trois points de suspension. Ex. : L. CHALON, « Comment travaillaient les compilateurs... », p. 299-300.

On pourra adopter dans tous les cas un titre abrégé. On évitera le titre abrégé suivi de *op. cit.*